



**GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE**

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES					
		h1	habitation unifamiliale	■		
c13	commerce d'hébergement		■(a)			
p1	communautaire récréatif			■		
u1	utilité publique légère			■		
LOGEMENTS	Nombre de logements min.		1	1	0	
	Nombre de logements max.		1	1	0	
STRUCTURE / BÂT	Isolée	■	■			
	Jumelée					
	Contiguë					
BÂTIMENT	Hauteur maximum (étage)		2	2	--	
	Largeur minimum (m)		7	7	--	
	Superficie de bâtiment au sol minimum (m <sup>2</sup> )		67	67	--	

TERRAIN						
	Superficie minimum (m <sup>2</sup> )	800	--	--		
	Largeur minimum (m)	25	--	--		
	Profondeur minimum (m)	30	--	--		

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES					
	Avant minimum (m)	10	10	--		
	Avant maximum (m)	--	--	--		
	Latérale minimum (m)	5	5	--		
	Total des deux latérales minimum (m)	10	10	--		
	Arrière minimum (m)	9	9	--		
	Espace naturel (%)	60	60	--		
	Rapport espace bâti / terrain max.	0,12	0,12	--		
	Rapport espace plancher / terrain max.	--	--	--		
	Nombre de logement / hectare max.	--	--	--		

DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	(1)	(1)				
	(2)	(2)				
	(3)	(3)				
	(4)	(4)				

<b>ZONE:</b>	<b>Ha 608</b>
<b>Résidentielle de faible densité</b>	

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :
(a) uniquement permis regroupement de chalets en location

DISPOSITIONS SPÉCIALES:
(1) Les dimensions et superficie de terrain varient selon que le terrain est situé en secteur riverain ou non et selon qu'il est desservi ou partiellement desservi - se référer au règlement de lotissement
(2) PIIA 002 - Implantation en montagne
(3) PIIA 006 - Domaine Chanteclair
(4) Art. 14.5 - Regroupement de chalets en location

AMENDEMENTS		
Date	No. Règlement	Usage/limite/norme